

CONTRIBUTION DE LA CCAMLR A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

14.1 Le président de la Commission a présenté une communication sur la contribution de la CCAMLR à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED).

Dans ce document il suggère différentes manières d'aborder la demande transmise récemment, en date du 1^{er} octobre, par le secrétariat de l'UNCED ainsi que toute autre demande concernant le rôle de la CCAMLR dans la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique. La demande dont il est question concerne l'évaluation de l'efficacité des accords internationaux en vigueur, y compris celui de la CCAMLR.

14.2 L'Australie a informé la Commission qu'elle avait répondu en juin 1991 aux premières questions du secrétariat de l'UNCED et qu'elle lui avait transmis des exemplaires des documents de base de la CCAMLR ainsi que des brochures d'information. Certaines délégations étaient d'avis qu'il serait à présent souhaitable d'adresser une réponse beaucoup plus détaillée.

14.3 Une réponse préparée au cours de la réunion sera transmise par l'Australie - gouvernement dépositaire de la Convention - au secrétariat de l'UNCED.